

Demandes de dérogations mineures et d'usage conditionnel

Les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogation mineure et d'usage conditionnel lors de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Lac-Supérieur qui se tiendra le 1^{er} novembre 2023 à 20h00, au 1295, chemin Lac-Supérieur, à Lac-Supérieur.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Lac-Supérieur, ce 17^e jour du mois d'octobre 2023



Anne-Marie Charron
DGA / greffière-trésorière adjointe

DÉROGATION MINEURE

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
Chemin du Lac-Aux-Ours (Lots 6 459 188) Matricule : 2818-61-7218	Autoriser un empiètement à l'intérieur de la marge de recul avant ;
3759, chemin du Lac-Supérieur (Lots 6 055 561) Matricule : 2724-92-0929	Autoriser un empiètement à l'intérieur de la marge de recul avant ;

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Anne-Marie Charron, DGA / greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, ainsi qu'à l'adresse du site concerné conformément à la Loi, le 16^e jour du mois de juin 2023 entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17^e jour du mois d'octobre 2023.



Anne-Marie Charron
DGA / greffière-trésorière adjointe